

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 11 2020

Le trois novembre deux mil vingt à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellegarde en Forez, régulièrement convoqués le vingt-sept octobre deux mil vingt par le maire, se sont réunis salle des fêtes.

Etaient présents : MM. LAFFONT, ROUSSET, PICARD, MULLER, STURM, FORISSIER SOMMIER, MOULEYRE, MARTEAUX, BOICHON, DEMIZIEUX, DUFOUR, BRUNEL, BERRY, PIOTEYRY, MEUNIER, ORIOL, THERMEAU, BLEIN

Secrétaire de séance : Mr FORISSIER

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de mise en valeur de l'église.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	montant HT Travaux	% PU	Participation commune
Mise en valeur de l'église	7 047 €	71 %	5 003 €
Total	7 047 €		5 003 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "mise en valeur de l'église" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Décide d'amortir ce fonds de concours en 3 années
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Même séance

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes de Forez-Est, conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il présente à l'assemblée ce rapport et informe qu'il est à la disposition des élus et des administrés sur le site de Forez-Est : www.forez-est.fr

Conformément à l'article L5211-39 précité du Code Général des Collectivités Territoriales et où cet exposé, le Conseil Municipal prend acte de la communication par le Maire de ce rapport.

VOTE :

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Même séance

Monsieur le Maire indique que le Comité Syndical du SIVAP (Syndicat Intercommunal Val d'Anzieux Plancieux) a approuvé lors de sa séance du 28 septembre 2020 le rapport annuel du délégataire, (société SAUR) de l'exercice 2019 pour le service de l'eau et l'a transmis aux communes membres pour présentation à leurs conseils municipaux dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire présente donc ce rapport annuel qui sera mis à la disposition du public.

Les membres du conseil municipal prennent acte de cette présentation, ce rapport n'appelant aucune observation de leur part.

Même séance

Monsieur le Maire indique que le Comité Syndical du SIVAP (Syndicat Intercommunal Val d'Anzieux Plancieux) a approuvé lors de sa séance du 28 septembre 2020 le rapport annuel du délégataire, (société SAUR) de l'exercice 2019 pour le service de l'assainissement et l'a transmis aux communes membres pour présentation à leurs conseils municipaux dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire présente donc ce rapport annuel qui sera mis à la disposition du public.

Les membres du conseil municipal prennent acte de cette présentation, ce rapport n'appelant aucune observation de leur part.

Même séance

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention a été versée en 2019 sur le budget annexe Espace Chapellerie et précise qu'au même titre que les travaux, les subventions doivent s'amortir et sur la même durée.

Il ajoute qu'il s'agissait d'une subvention de CCFE pour les TEPCV concernant les travaux d'aménagement de la chapellerie et que par délibération du 02/04/2019 le conseil municipal avait décidé d'amortir ces travaux sur 25 ans.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à prendre une décision modificative pour ouvrir les crédits permettant d'étaler cette subvention.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité vote la décision modificative suivante :

- Section d'investissement :
Dépenses : compte 13911-040 : inscrire 1570 €
Recettes : compte 165 : inscrire 1570 €
- Section de fonctionnement :
Dépenses : compte 6226 : inscrire 1570 €
Recettes : compte 777-042 : inscrire 1570 €

Même séance

Monsieur le Maire rappelle que le Département peut accompagner les communes dites « rurales » et n'appartenant pas à une communauté urbaine, pour leurs travaux d'entretien et de réfection des voiries communales. Il propose de déposer une demande de subvention pour la réfection des voies communales suivantes :

- Une partie de la Voie communale n° 7, dite rue des charrettes
- Voie communale n° 24, dite chemin du belvédère
- Voie communale n° 28, dite rue de la font

Il présente des estimations faites par l'entreprise TPCF et qui font apparaître un montant total de travaux s'élevant à la somme de 37 011,40 € HT.

Il présente le plan de financement correspondant :

- Subvention du Département au titre du programme voirie 2021 (32,5 %) = 12 028,70 €
- Fonds propres : 24 982,70 €

Soit un total de recettes de 37 011,40 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Adopte cette proposition

- Demande au Département de bien vouloir lui accorder pour ces travaux la subvention maximum prévue au titre de la répartition de l'enveloppe voirie communale 2021
- Arrête les modalités de financement comme indiqué ci-dessus et sur la fiche financière annexée au dossier
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Même séance

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 7 mai 2018, le conseil municipal avait approuvé le projet de convention relatif à la mise en œuvre d'une aide au développement des petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente, entre la commune, CCFE et la Région Rhône Alpes Auvergne.

Il présente le dossier de demande d'aide déposé par l'Institut Atelier Canopée, situé 242 avenue des farges à Bellegarde-en-Forez, pour l'achat de mobilier, de matériel pour le salon de coiffure et l'institut de beauté, la pose d'enseigne, d'alarmes et de caméras.

Il ajoute que cet institut va exercer une activité de coiffure et de barbier en salon, de soins esthétiques, de vente de produits de beauté, de cosmétiques, d'accessoires liés à l'activité de coiffure et de barbier, d'accessoires de mode.

Le montant des investissements s'élève à la somme HT de 61 036 €.

L'aide sollicitée serait de 8 000 € à la Région, 2 000 € à CCFE et 2 000 € à la commune.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette demande d'aide.

Même séance

Monsieur le Maire fait part de l'information provenant de la Préfecture de la Loire et concernant l'ouverture, par le ministre de l'intérieur, d'une enveloppe complémentaire de crédits dédiés à la sécurisation de l'ensemble des établissements scolaires (écoles, collèges et lycées).

Il précise que ces crédits pourront financer des projets de sécurisation périmétrique anti-intrusion des bâtiments ainsi que de sécurisation volumétrique, par l'intermédiaire d'alarmes spécifiques d'alerte « attentat anti-intrusion » ou encore par des mesures destinées à la protection des espaces de confinement.

Monsieur le Maire indique qu'il serait judicieux de faire installer un système d'alarme ALERTE à l'école publique, au restaurant scolaire et à la salle de la Verchère qui accueille la garderie périscolaire.

Il présente les devis établis par l'entreprise René GRANGE Electricité qui s'élèvent à la somme totale HT de 3 395 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Adopte cette proposition

Demande à bénéficier d'une subvention au titre de la répartition de l'enveloppe complémentaire de crédits dédiés à la sécurisation de l'ensemble des établissements scolaires

Arrête les modalités de financement comme indiqué ci-dessus :

Subvention Etat au titre de l'enveloppe complémentaire (80%) : 2 716 €

Autofinancement commune (20%) : 679 €

Soit un total de recettes de 3 395 €

S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Même séance

Monsieur le Maire rappelle que le Département peut accompagner les communes dites « rurales » pour leurs projets de travaux, au titre de la répartition d'une enveloppe de solidarité.

Il propose de déposer, pour l'exercice 2021, une demande de subvention pour les travaux de transformation d'une salle de classe, en salle d'étude et salle de repos.

L'estimation de ce projet s'élève à la somme totale de 10 631,20 € HT et se décompose comme suit :

Travaux de plâtrerie peinture : 7 189,10 € HT

Travaux d'électricité : 2 238,80 € HT

Travaux de plomberie : 1 203,30 € HT

Mr le Maire présente le plan de financement correspondant :

Subvention du Département au titre de l'enveloppe de solidarité (32,5%) : 3 455,14 €

Fonds propres commune : 7 176,06 €

Soit un total de recettes de 10 631,20 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Adopte cette proposition

Demande au Département de bien vouloir lui accorder pour ces travaux la subvention maximum prévue au titre de la répartition de l'enveloppe de solidarité 2021

Arrête les modalités de financement comme indiqué ci-dessus et sur la fiche financière annexée au dossier

S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Le Maire,
Jacques LAFFONT

